



MAIRIE

DE

BREIL-SUR-ROYA
ALPES-MARITIMES

« Station verte de vacances »

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

OBJET :

Séance du mercredi 24 juin 2015

V/Réf. :

N/Réf. :

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 24 juin à 18H00 sous la présidence de Monsieur André IPERT Maire de Breil sur Roya.

Etaient présents : Mr André IPERT Maire, Mr Mario AMERIO 1^{er} Adjoint, Mme Laurence FORESTIER Adjointe, Mr Pippo OLIVERI Adjoint, Mme Renée GIORDANO Adjointe, Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, Mme Bernadette CAUDRON Conseillère Municipale, Mr Abid BOUKHADRA Conseiller Municipal, Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, Mr Jean-Marie MINOTTO Conseiller Municipal, Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale, Mr Michel BRAUN Conseiller Municipal, Mr Joseph REY Conseiller Municipal, Mme Marie-Lou ALLAVENA Conseillère Municipale, Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Mme Danièle GASTALDI Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance : Mme Christelle ABIDOS Conseillère Municipale

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H05.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande de joindre au compte rendu, le questionnaire qu'il a distribué aux élus avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal (*voir pièce jointe*).

Appel des présents

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil de la liste des Décisions valant délibérations qui sont au nombre de 17.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	09/04/2015	<p>: Convention de prestation de service avec la Société AMN Nettoyage. Prestations : Entretien du bâtiment communal Mairie, effectué les jours suivants : Mardi, Jeudi et Samedi. Coût mensuel forfaitaire : 679,00 € H.T, soit 815,75 € TTC Durée : 6 mois à compter du 1^{er} avril 2015. La convention est renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de 6 mois.</p> <p><i>A la demande de Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, Monsieur le Maire précise que l'entretien du bâtiment communal à lieu les mardi, jeudi, et samedi, soit 3 jours par semaine. Le détail des horaires sera communiqué ultérieurement. Monsieur le Maire, rappelle que les documents administratifs sont à la disposition de tous les élus.</i></p>
2	15/04/2015	<p>: Ouverture de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Breil sur Roya a décidé de contracter auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant maximum de 500.000,00 € dans les conditions suivantes :</p> <p>Montant : 500.000,00 € Durée : 12 mois Index des tirages : intérêt EURIBOR 3 mois, moyenneté 1 m-1 + marge de 1,60% Périodicité de facturation des intérêts : Trimestrielle en fonction de l'utilisation Commission d'engagement : 0,20% du plafond, soit 1.000,00 € Commission de non utilisation : offerte Commission de mouvement : offerte Montant minimum d'un tirage : 50.000,00 € Frais de dossier ou parts sociales : offerts Mise disposition des fonds : par virement à partir de 50.000,00 € si appel de fonds avec 9 Heures (jour ouvré) Remboursement anticipé : possible à tout moment sans pénalité avec reconduction du plafond</p> <p><i>Monsieur Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des renseignements sur l'index EURIBOR des tirages.</i></p> <p><i>Monsieur le Maire transmettra ultérieurement les informations techniques demandées.</i></p>

3	20/04/2015	:	<p>Avenant à la convention de mise à disposition de personnel avec participation aux charges de gestion courante des brigades vertes établi entre la commune de Breil sur Roya et la commune de Saorge.</p> <p>Durée : Mise à disposition est renouveler pour une nouvelle période de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2015.</p> <p><i>Monsieur Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, souhaite connaître le coût de cette mise à disposition.</i></p> <p><i>Monsieur le Maire, apporte les précisions suivantes : la commune de Breil met à disposition de la commune de Saorge 3 agents communaux pour excerser les fonctions d'agents d'entretien des brigades vertes. Le coût est partagé entre les communes de Breil et de Saorge.</i></p> <p><i>Monsieur le Maire transmettra ultérieurement les informations budgétaires demandées.</i></p>
4	27/05/2015	:	<p>Contrat de prêt de 449.485,88 € auprès du Crédit Agricole renégociation des contrats de prêts n°s 00600562885, 00600625358 « Budget de l'Eau & de l'Assainissement »</p> <p>Montant : 449.485,88 €</p> <p>Durée : 25 ans</p> <p>Périodicité : ANNUELLE</p> <p>Taux fixe : 2,90%</p> <p>24 Echéances de 25.469,09€ (Capital et Intérêts)</p> <p>1 Echéance de 25.469,22 € (Capital et Intérêts)</p> <p>Frais de dossier : 1.000,00 €</p> <p>Jour d'échéance retenu le : 20</p>
5	27/05/2015	:	<p>Contrat de prêt de 868.482,94 € auprès du Crédit Agricole renégociation des contrats de prêts n°s 00600073434,00600137693,00600552647, 00600741847, 006600741861 « Budget Communal »</p> <p>Montant : 868.482,94 €</p> <p>Durée : 25 ans</p> <p>Périodicité : ANNUELLE</p> <p>Taux fixe : 2,89%</p> <p>24 Echéances de 49.210,61€ (Capital et Intérêts)</p> <p>1 Echéance de 49.210,55 € (Capital et Intérêts)</p> <p>Frais de dossier : 1.000,00 €</p> <p>Jour d'échéance retenu le : 20</p> <p><i>Pour ces 2 renégociations de prêts, Monsieur le Maire précise que le gain obtenu s'élève à environ 48.000,00 €. Il informe que la Mairie a également entamé une renégociation du prêt auprès de la SFIL (DEXIA). Nous sommes en attente d'une proposition courant août 2015. Nous pourrons espérer un gain total d'environ 100.000,00€ (Crédit Agricole + SFIL).</i></p>

6	08/06/2015	:	Avenant à la convention de location d'un appartement à Mr Jean-Baptiste BOURGERY. Le montant des charges mensuelles d'électricité et de chauffage est fixé à 80,00 € à compter du 1 ^{er} juillet 2015.
7	08/06/2015	:	Location de pâturage à Mr GIORDANO Georges Eleveur. Loyer : 58,00 €/an, soit 12 Ha à 2,00 € auxquels s'ajoutent 10,00 € de frais administratifs. Durée : 9 ans à compter du 1 ^{er} juillet 2015.
8	16/06/2015	:	Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mr Mickael VIALE Eleveur. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014 pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.
9	16/06/2015	:	Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mr Jean-Claude CARLETTI Eleveur. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014 pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.
10	16/06/2015	:	Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mr Jérôme BOUERI Eleveur. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014 pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.
11	16/06/2015	:	Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mme Julia BONNET Eleveur. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014 pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.
12	16/06/2015	:	Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mr Jérôme AUDOLY Eleveur caprins. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014

			<p>pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.</p>
13	16/06/2015	:	<p>Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mr Adrien PASTORELLI Eleveur bovins. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014 pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.</p>
14	16/06/2015	:	<p>Avenant à la convention de location pluriannuelle de pâturage à Mme Sabine SOLDATI Eleveur. La durée de la convention signée entre les parties le 12 janvier 2015 est de 9 années prenant effet au 1/01/2014 pour se terminer au 31 décembre 2022. Le renouvellement par tacite reconduction ne s'applique pas, l'article 3 de la convention est donc modifié en ce sens. Le pâturage loué est un parcours.</p>
15	16/06/2015	:	<p>Convention de location à Mme Suzanne KAMPF Agricultrice d'un terrain communal cadastré Section D - n° 445 sis quartier Aigara à Breil sur Roya Loyer : 150,00 €/an La présente convention est consentie pour une durée de 9 années consécutives prenant effet au 1/01/2015 pour se terminer au 31 décembre 2023. A la fin de cette période, la convention pourra être renouvelée.</p> <p><i>Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme, informe que ces conventions (8 à 14) sont déjà passées au Conseil Municipal du 12 février 2015 mais, en raison d'une erreur de date et de durée, nous avons dû établir des avenants.</i></p>
16	16/06/2015	:	<p>Convention de location d'un appartement à Mme et Mr GIRAUD Nezha et Pascal sis au 1^{er} étage de l'immeuble avenue G. Clémenceau à Breil sur Roya. Loyer : 450,00 € charges non comprises Durée : Prend effet au 1^{er} juillet 2015 pour une durée d'un an renouvelable. La location pourra s'interrompre si le logement doit être réaffecté à un Chef de Poste moyennant un préavis de 3 mois.</p> <p><i>Monsieur le Maire, précise qu'auparavant nous avons loué à la Poste et suite à la dénonciation du contrat, une</i></p>

		<p>convention de location a été établie avec les locataires déjà présents dans le logement.</p> <p>Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des précisions concernant la surface de l'appartement ainsi que les charges.</p> <p>Monsieur le Maire, précise qu'il s'agit d'un logement de 3 pièces, l'eau, l'électricité et le chauffage sont à la charge des locataires.</p>
17	16/06/2015	<p>: Contrat de prêt de 95.000,00 € auprès du Crédit Agricole pour travaux d'investissements « Mise en sécurité 7 place Brancion » à Breil sur Roya Montant : 95.000,00 € Durée : 180 mois Périodicité : TRIMESTRIELLE Taux fixe : 2,28% 59 Echéances de 1.873,95€ (Capital et Intérêts) 1 Echéance de 1.874,01 € Date de versement des fonds : 30/07/2015 Frais de dossier : 200,00 €</p> <p><i>Monsieur le Maire</i>, précise qu'une délibération a déjà été prise lors du Conseil Municipal du 9 avril 2015 pour un montant de travaux s'élevant à 89.000,00 €.H.T (66.000,00 € travaux + 7.000,00 € d'imprévus + 16.000,00 € Maîtrise d'œuvre), soit T.T.C 106.800,00 €. Le prêt contracté devrait couvrir presque la totalité des travaux.</p> <p><i>Il précise que nous avons sollicité également une subvention « fonds de concours » auprès de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) afin de pouvoir réduire de 50% la part communale.</i></p> <p><i>Il informe que nous avons reçu ce jour, un courrier de la Région PACA prenant en compte notre demande de subvention (20%).</i></p> <p>Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, souhaite connaître quelles sont les suites données au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nice.</p> <p>Monsieur le Maire, informe que nous avons suivi la proposition du bureau d'études et que nous nous sommes conformés à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, s'informe sur le déroulement des travaux.</p> <p>Monsieur le Maire, précise que les premiers travaux devraient débuter fin juin, début juillet 2015 et se terminer début août 2015.</p>

Approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2015.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2015.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, demande que soit mentionné son intervention au sujet de la Piscine, à savoir : que l'ordre de service des travaux ne soit lancé que lorsque nous aurions la certitude d'obtenir la subvention promise.

Le compte-rendu du Conseil ainsi modifié est **Approuvé à l'Unanimité**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : approbation de la modification du règlement.

Monsieur le Maire, fait part aux membres du Conseil des modifications de types réglementaires apportées aux articles 3, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, et 16.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, précise l'importance de ce document.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des précisions.

Monsieur le Maire, précise que ce document a été établi par Mr Philippe MARINELLI Directeur du Service Eau & Assainissement et qu'il concerne les fosses septiques des particuliers.

Approuvé à l'Unanimité

2 - Catalogue des tarifs municipaux et redevances - Modification/Reconduction (marché du mardi matin).

Suite à la rencontre entre le Maire et une délégation des commerçants ambulants relative à la tarification qu'ils considéraient comme élevée par rapport à d'autres communes de la vallée, **Monsieur le Maire**, propose aux membres du Conseil de revoir à la baisse les tarifs votés pour l'année 2015 pour les commerçants ambulants (*voir délibération en date du 28 novembre 2014*). Il rappelle que les tarifs n'avaient pas été revus depuis 2007.

Occupation du domaine communal pour les marchés :	ANNÉE 2015	PROPOSÉ	VOTÉ
-Jusqu'à 2 ml	7,00 €	6,50 €	6,50 €
-De 2 ml à 4ml	12,00 €	11,00 €	11,00 €
-Par ml supplémentaire	1,50 €	1,00 €	1,00 €

Approuvé à l'Unanimité

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande si les tarifs appliqués concernent aussi les commerçants qui occupent le domaine public.

Monsieur le Maire, répond qu'il ne s'agit que des commerçants ambulants sur le marché du mardi matin.

Il précise, concernant la tarification des terrasses des commerces occupant le domaine public, que l'administration fiscale nous a demandé de prendre une délibération au mois.

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur le Maire, rappelle qu'un courrier a été expédié aux commerçants ambulants le 22 mai 2015 leur faisant part de notre proposition d'un nouvel réaménagement de la place du marché. Sans nouvelle proposition, cette organisation a été appliquée à compter du mardi 16 juin 2015.

3 - Vente par la commune de Breil sur Roya au profit de M. CAZENOVE d'une parcelle située à l'angle de la rue de Turin et de la ruelle des Tourtes cadastrée Section E – n° 596 pour 18 Ca au lieudit le Village.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme présente aux membres du Conseil la vente par la commune de Breil sur Roya au profit de M. Mme CAZENOVE Gérard, d'une parcelle située à l'angle de la rue de Turin et de la ruelle des Tourtes, portant les nouvelles références cadastrales suivantes : section E n°596 lieudit Le village pour 18 centiares, et provenant de la division de la parcelle cadastrée section E n°307 suivant document d'arpentage établi par le cabinet SEGC.TOPO.

Le prix d'achat proposé est de 4.000,00 Euros.

Approuvé à l'Unanimité

4 - Intégration définitive dans le domaine communal privé des biens visés dans l'arrêté n° 145/2014 du 4/11/2014 portant constatation de biens vacants sans maître à l'exception des lots n°s 4 et 6 de la construction 86-88 rue de Turin (succession vacante COTTALORDA Antoine).

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme informe les membres du Conseil de la procédure d'intégration des biens ci-après dans le domaine communal privé :

-	Section C	N° 514 - lieudit Gombes
-	Section C	N° 365 - lieudit Gombes
-	Section D	N° 177 - lieudit Orneglia
-	Section E	N°s 434 et 435 – 86, 88 rue Pasteur –Lots N°s 2 et 8
-	Section E	N°s 436 – 86, 88 rue de Turin
-	Section E	N° 437 – 86, 88 rue de Turin

Monsieur le Maire, précise qu'en date du 3 juin 2015 il s'est présenté devant le Tribunal de Grande Instance de Nice au sujet de la succession vacante de Mr COTTALORDA Antoine.

Une lettre a été adressée au Procureur de la République signalant la dangerosité et l'urgence à intervenir. Toutefois, le Tribunal de Grande Instance de Nice a nommé curateur à la succession vacante de Mr COTTALORDA Antoine le service des Domaines. Les éventuels acquéreurs ont été informés de la situation.

Mme Sylvia GOSSMANN Conseillère Municipale, déléguée de Libre demande si il y a la possibilité de vendre les lots de la succession de Mr COTTALORDA Antoine.

Mme Angèle VERAN Conseillère Municipale, déléguée à l'Urbanisme répond négativement puisque les lots de la succession vacante de Mr COTTALORDA Antoine ne peuvent pas être intégrés dans le Patrimoine communal.

Elle informe les membres du Conseil du déroulement de la procédure d'intégration des autres lots : arrêté d'intégration qui sera pris dès le retour du Contrôle de la Légalité de la délibération, puis publication au Bureau des Hypothèques, et rétrocessions éventuelles aux personnes intéressées.

Monsieur le Maire, tient à remercier vivement Mme Angèle VERAN pour la qualité du travail réalisé.

Approuvé à l'Unanimité

5 - Aménagement de la Crèche « La Maison des Bambins » à Breil sur Roya -Demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers.

Mr Pippo OLIVERI Adjoint, délégué à la Crèche, fait part aux membres du Conseil du besoin urgent de protéger les tout-petits du soleil et des intempéries. Il sollicite l'accord des membres du Conseil pour demander des subventions aux différents partenaires financiers :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 (30%).
- Au titre de la Réserve Parlementaire 2015 (50%)
- Au titre de « fonds de concours » auprès de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (50% de la part communale).

Approuvé à l'Unanimité

Mr Pippo OLIVERI Adjoint, tient à préciser que cette réalisation améliorera grandement le séjour des tout-petits à la Crèche.

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, demande si un permis de construire a été déposé.

Mr Pippo OLIVERI Adjoint, précise qu'il s'agit d'une structure démontable et qu'il faut déposer simplement une Déclaration Préalable de Travaux.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, souhaite savoir d'après quels critères la société a été retenue.

Mr Pippo OLIVERI Adjoint, précise que le choix s'est porté sur le moins onéreux.

18H45 Suspension de la séance du Conseil

Monsieur le Maire, demande des explications à Mr Philippe ROY Directeur des Services Techniques. Celui-ci précise qu'un cahier des charges a été établi et plusieurs devis demandés. La société qui a été retenue offrait le meilleur rapport qualité/prix. La structure est garantie 10 ans.

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, remercie Monsieur le Maire pour ces explications.

18H50 Reprise de la séance du Conseil

6 - Réorganisation des services municipaux : fusion du Service Technique et du Service Eau & Assainissement.

Monsieur le Maire, rappelle que cette fusion est envisagée depuis le début du mandat.

Il précise, que cette structure unifiée existe dans des communes comparables à la nôtre, car elle permet :

- Une simplification du fonctionnement du service,
- Une réduction des coûts de fonctionnement.

Mme Laurence FORESTIER Adjointe, demande si la fusion demandée est une conséquence de la visite du juge de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire, précise que le juge de la Chambre Régionale des Comptes devrait demander l'équilibre du budget déficitaire de l'Eau et de l'Assainissement qui passe par une réduction significative de son coût de fonctionnement au niveau du personnel et par une subvention exceptionnelle issue du budget communal.

Nous allons recevoir un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui se réunie fin juin 2015. Cette dernière va émettre un avis.

Monsieur le Maire, envisage une information à destination du public et la tenue d'un Conseil Municipal Extraordinaire fin juillet, début août 2015.

Vote

Contre : 1

Abstention : 4

Pour : 14

7 - Ski de fond programme ski scolaire Année 2014-2015 - Ecole primaire.

Mr Pippo OLIVERI Adjoint, délégué aux écoles, expose aux membres du Conseil les critères retenus pour l'attribution d'une subvention pour l'école primaire Jean Moulin pour le projet « Ski de fond – Année 2014-2015 ». Le montant de la subvention à verser à la coopérative scolaire s'élève à 3.297,00 €.

Approuvé à l'Unanimité

8 - Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire, indique qu'en raison du contexte financier et de l'incertitude relative à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sur le contenu des nouveaux budgets, que l'enveloppe prévue pourrait diminuer de manière significative.

Il propose aux membres du Conseil de voter le versement d'un acompte, uniquement pour les Associations dont cet apport s'avère prioritaire.

Après concertation avec les membres du Conseil, il est proposé d'attribuer un versement aux Associations suivantes :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS	VOTÉ	
-A.S ROYA	6.400,00 €	3.200,00 €	1 abstention
-Bibliothèque	1.300,00 €	650,00 €	Unanimité
-Breil Ouen Festa	6.500,00 €	3.250,00 €	Unanimité
-Breil Ouen Festa (Baticada)	200,00 €	100,00 €	Unanimité
-Comité des Fêtes Libre	900,00 €	450,00 €	Unanimité
-Echo du Lac Majorettes	1.400,00 €	1.400,00 €	Unanimité
-VELO CLUB	2.600,00 €	1.300,00 €	Unanimité

Soit un montant total de : 10.350,00 €

9 - Prise en charge du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2015 par la CARF - Répartition dérogatoire droit commun.

Monsieur le Maire, informe que le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été institué par l'article 144 de la loi de finances pour 2012 afin d'instituer un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour la commune de Breil sur Roya, le prélèvement s'élève à 5.176,00 €.

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) propose à la commune de Breil sur Roya de prendre en charge en totalité le prélèvement prévu sur ses propres ressources fiscales.

Approuvé à l'Unanimité

10 - Admissions en non-valeur.

Monsieur le Maire, propose de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Approuvé à l'Unanimité

11 - Approbation du règlement intérieur de la Collectivité.

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil le règlement intérieur de la Collectivité, approuvé le 18 juin 2015 par le Comité Technique de la commune de Breil sur Roya réunissant élus et personnel.

Ce projet de règlement intérieur envoyé à tous les élus, s'appuie sur des dispositions réglementaires.

Approuvé à l'Unanimité

12 - Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil la nécessité de créer un poste de Brigadier de police municipale, suite à un avancement de grade.
Approuvé à l'Unanimité

13 - Informations Diverses :

•Travaux Piscine municipale « 2^{ème} phase »

Monsieur le Maire, donne lecture aux membres du Conseil du courrier de Mr Eric CIOTTI Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes daté du 9 juin 2015, l'informant qu'il proposera, lors de la prochaine réunion de la commission permanente du Conseil Départemental reportée au 2 juillet 2015, d'attribuer à la commune de Breil une subvention exceptionnelle représentant la totalité du coût des travaux H.T. La TVA restera à la charge de la commune.

•Maintien de l'Académie de Nice

Le Gouvernement envisage à l'horizon 2018, la suppression pure et simple de l'Académie de Nice au profit de celle d'Aix-Marseille.

Monsieur le Maire, donne lecture du courrier de Mr Eric CIOTTI Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes daté du 19 juin 2015, l'informant d'une réunion qui s'est tenue le 18 juin 2015 dans l'hémicycle du Conseil Départemental à Nice.

•Non à la mort des communes

Le Parlement débat en ce moment d'une nouvelle Loi organisant les collectivités territoriales (la loi NOTRe). Le texte met en lumière l'intention du gouvernement de supprimer des communes qui subsisteraient uniquement comme simples éléments de l'Intercommunalité qui les aura absorbées. La réforme prévoit de supprimer le niveau de proximité préféré des Français : la commune. Elle vise à reconcentrer pouvoirs et moyens loin des citoyens.

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil qu'il participera avec le 1^{er} Adjoint à la mobilisation générale des élus du Département prévue **jeudi 25 juin 2015 à 12H00** à Nice.

•Maison de Santé Rurale

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil de l'attribution d'une subvention par la Région PACA d'un montant 46.400 €.

Il précise que cette subvention attribuée en 2012 n'a pas été versée en raison de la non signature de la convention par la municipalité précédente. Suite à de nouvelles démarches, la Région PACA a accepté le principe de sa réaffectation.

14 - Questions Diverses :

•Piscine

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande si le juge délégué par la Chambre Régionale des Comptes a donné un avis sur son ouverture.

Monsieur le Maire, précise, que cette possibilité est envisagée en raison du coût élevé de l'ouverture de la Piscine (100.000 € de fonctionnement pour 3 mois d'ouverture). Cette problématique sera abordée lors du prochain Conseil Municipal Extraordinaire.

En réponse à la question de **Mr Jean-Pierre BEGHELLI** Conseiller Municipal, relative à sa départementalisation, **Monsieur le Maire** indique que la solution pourrait passer par la création d'un Syndicat Mixte regroupant la commune, la CARF en raison de l'utilisation intercommunale de la Piscine (élèves de Breil, Tende et Sospel) et le Conseil Départemental qui participe déjà à des Syndicats Mixtes à Isola 2000 et à Valdeblore.

•Plan de Prévention des Risques Naturels – mouvements de terrain (PPRN)

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, sollicite des informations sur la position de M. le Préfet suite à l'intervention « amiable de la Mairie » demandant une nouvelle étude.

Monsieur le Maire, rappelle qu'un recours amiable a bien été adressé à M. le Préfet des Alpes-Maritimes. Cette demande a été acceptée et nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles propositions.

Pour se couvrir de propositions insuffisantes de M. le Préfet, un recours contentieux a été déposé le 26 mai 2015 auprès du Tribunal Administratif de Nice.

•Budgets

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, remercie Mme BALLESTRA et Mr COTTALORDA pour la qualité du travail réalisé lors de la confection des différents budgets.

•Chapiteau du tour du Lac

Mr Jean-Pierre BEGHELLI Conseiller Municipal, demande des précisions relative à la sécurité du chapiteau.

Monsieur le Maire, précise que cette problématique a été prise en compte dès les premiers mois du mandat. Des bureaux d'études spécialisés ont été sollicités. Dès cet automne, une commission de sécurité se réunira pour émettre ses prescriptions.

Il rappelle que le dernier contrôle date de 2010 et que les Services Techniques sont chargés de vérifier l'état général du chapiteau.

Mr Joseph REY Conseiller Municipal, rappelle que ce chapiteau a été érigé en 1988/1989. En raison de l'expiration du délai de garantie de 15 ans, la commission de sécurité a réalisé son dernier audit en 2004.

•Manifestations

Mr Michel MASSEGLIA Adjoint, informe le Conseil Municipal que les Estivales du Conseil Départemental débutent ce samedi 27 juin 2015 avec

un concert à 18H00 sous le chapiteau et se prolonge par une conférence sur l'Art Baroque à Breil accompagnée d'un repas organisé par la Soucéta Briënca.

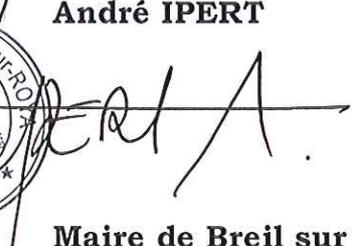
•**Migrants**

Mr Gilbert COTTALORDA Conseiller Municipal, s'alarme de la situation très difficile vécue par les migrants à Vintimille.

Mme Gisèle COTTALORDA Conseillère Municipale, demande si la Municipalité peut apporter son concours pour une aide alimentaire et vestimentaire aux migrants. Elle propose de mettre en place une collecte le mardi au CCAS de la commune.

Monsieur le Maire, donne son accord de principe suite à l'accueil favorable des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur André IPERT Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 21H10

André IPERT

Maire de Breil sur Roya



Conseil Municipal – Ville de Breil Sur Roya Mercredi 24 JUIN 2014

Questions posées par Mr Jean-Pierre BEGHELLI – Conseiller Municipal

1/ Concernant la piscine - La Commission permanente du Conseil Départemental devrait se réunir le 25/06/2015 pour statuer.

- a) Est-ce que le Président CIOTTI a confirmé personnellement son accord positif pour la dernière tranche de travaux à réaliser pour la piscine ?
- b) Cette commission devrait être favorable pour le financement total des travaux.
- c) Si oui, est-ce que le contrôleur de la Cour Régionale des comptes qui est intervenu récemment à Breil a donné un avis pour l'ouverture de la piscine, en l'état de son coût de fonctionnement ?
- d) Quelle est la position précise de Mr Le Maire concernant cette ouverture ou pas. Est-il envisagé de « départementaliser », au moins le coût de fonctionnement de cette piscine ?

2/ Concernant le PPRn

A-t-on des informations sur la position de Mr Le Préfet suite à l'intervention « amiable de la Mairie » demandant une nouvelle étude ?

3/ Concernant le 7 Place Brancion

A-t-on étudié les conséquences du non-respect du jugement du Tribunal Administratif demandant le confortement intérieur mais aussi extérieur de ce bâtiment ? Le rapport de l'expert étant précis et formel, ce qui a motivé la décision du T.A.

Où en sont les travaux ?

4/ Concernant les finances municipales

Nous avons créé une commission des finances en Conseil Municipal, le 9 Novembre 2014, qui n'a pas encore été activée. Pourquoi ?

Je veux remercier Mr Gilbert Cottalorda et Marie-Jo pour la grosse charge de travail qu'ils assument et des efforts qu'ils font pour essayer de dégager la commune de Breil de la situation préoccupante dans laquelle elle est actuellement.

A ce propos, un premier compte rendu de l'intervention de contrôleur de la CRC sera fort apprécié.

5/ Concernant le chapiteau

Quelle compagnie assure le site ? Quel contrat, date et références sont demandées.
Y-a-t'il un rapport d'une commission de sécurité qui a été établi et à quelle date ?

6/ Concernant le vote déterminant des subventions aux associations

En références à l'article L-2131-11 du Code Général des collectivités locales à la Jurisprudence abondante (TA et Conseil d'Etat) et aux réponses ministérielles sur le sujet, il est souhaitable que l'adjoint délégué aux associations ne participe pas aux délibérations et au vote des dites subventions ; et il serait prudent que le même adjoint ne soit plus président de la commission d'attribution des subventions aux associations, par simple décence et honnêteté.